Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_208_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGRISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUINZE SEPTEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 9 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Jean-Luc GUYMARD.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Luc COUËLLAN

Délibération n°2026-208

Membres en exercice : 20 Présents : 19 Absents : 1 Pouvoirs : 1

ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION
PARC D'ACTIVITES DU POIRIER 2 (SAINT-ALBAN) – CESSION DE PARCELLE - ELGY

La société ELGY, dirigée par Monsieur Yohann LE GALL, est une entreprise de maitrise d'œuvre et conception de plans. Actuellement installé à son domicile, la croissance de l'entreprise et de la demande des clients permet d'envisager à court terme la création d'un dépôt de matériaux ainsi que des bureaux afin de recruter.

M. LE GALL sollicite Lamballe Terre & Mer pour l'acquisition du lot n°16 A, du Parc d'Activités du Poirier 2, à Saint-Alban, d'une surface de 1061 m² afin d'y construire ses bureaux, un local de stockage de matériaux ainsi qu'une cellule à la location avec bureaux et local et/ou atelier.

Le permis de construire de la SCI des LILAS, société de Monsieur LE GALL, a été accepté le 2 mai 2025 pour l'édification d'un bâtiment d'une emprise de 336m² accueillant deux cellules avec des bureaux à l'étage.

Le prix pour le Parc d'Activités du Poirier 2 est établi à 35€ HT/m².

Vu

- La délibération n°2025-102 du Conseil communautaire du 24 juin 2025 définissant la grille tarifaire applicable sur les parcs d'activités communautaires,
- La délibération n°2025-229 du Conseil communautaire du 9 décembre 2025 approuvant l'atlas des parcs d'activités communautaires,

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260915-2026_208_DELIB-DE

- L'avis des domaines du 4 mars 2026 estimant la valeur vénale des biens à un prix de 25 € HT du m², soit un total minimum de 26 525 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle ZB 508 d'une surface de 1 061 m², située rue de la Tourelle à Saint-Alban au bénéfice de la SCI des Lilas, ou à toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 35 € HT/m², soit 37 135 € HT,
- PRECISE que les frais d'acte et de viabilisation sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 19/09/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-